

BIOGRAPHIE

Bruno LASSERRE est né le 4 janvier 1954. Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), il est entré au Conseil d'Etat en 1978, où il détient maintenant le grade de **conseiller d'Etat**.

En activité au Conseil d'Etat de 1978 à 1986, il a notamment exercé les fonctions de co-responsable du centre de documentation puis de commissaire du gouvernement auprès des formations contentieuses. Il a parallèlement été rapporteur général de la Commission d'accès aux documents administratifs ainsi que de la Commission nationale du droit de réponse à la radio et à la télévision.

De 1986 à 1989, il a été détaché à la Direction générale des télécommunications pour assurer les fonctions de délégué aux affaires juridiques.

Il a dirigé pendant huit ans l'autorité en charge de la régulation du secteur des télécommunications : d'abord comme directeur de la réglementation générale au ministère des postes et télécommunications de 1989 à 1993, puis comme **directeur général des postes et télécommunications de 1993 à 1997**.

De janvier 1997 à avril 1998, il a été chargé par le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'industrie d'une mission internationale sur les télécommunications. Son rôle était de présenter et d'expliquer aux gouvernements et autorités étrangers la réforme des télécommunications françaises -et notamment l'ouverture à la concurrence- dont il a été le principal architecte.

Revenu au Conseil d'Etat en 1998, il a présidé pendant trois ans la 1^{ère} sous-section du contentieux (1999-2002) avant d'occuper, de septembre 2002 à juillet 2004, les fonctions de **président-adjoint de la Section du contentieux**. Il a également été membre, pendant cette même période, du tribunal des conflits et de la commission des requêtes de la cour de justice de la République.

Il a présidé au Commissariat général au Plan une commission créée à la demande du Premier Ministre sur le thème « **L'Etat et les technologies de l'information et de la communication** » : le rapport a été remis au Premier Ministre en janvier 2000 (« L'Etat et les technologies de l'information : vers une administration à accès pluriel » La Documentation française – Janvier 2000).

De 1998 à 2004, il a également siégé comme membre du **Conseil de la concurrence** et du **comité de sélection des banques conseils de l'Etat**. Il a présidé pendant deux ans la Commission chargée de la **sélection des inspecteurs des finances** au tour extérieur (1998-2000).

Il a été chargé en 2001 par le Gouvernement de superviser la privatisation de la S.F.P. (Société française de production), en qualité de personnalité indépendante.

Il a présidé de février 1999 à juillet 2004 le comité d'orientation chargé de la gestion **du fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne**.

Il a été, jusqu'en novembre 2004, président suppléant de la Commission d'accès aux documents administratifs.

Il a remis au printemps 2004 au Premier Ministre un rapport faisant une série de propositions pour mieux évaluer, de manière préalable, sur le modèle de nombreux Etats étrangers et de l'OCDE, l'impact des projets de réglementation les plus importants (« Pour une meilleure qualité de la réglementation » La Documentation française – juin 2004).

Il a été nommé, par un décret du 28 juillet 2004, **président du Conseil de la concurrence**. Il exerce depuis cette date, ces fonctions à temps plein.

Il a publié en 1986 « La transparence administrative » (en coll., avec Bernard Stirn et Noëlle Lenoir PUF).

